

■ **Commerce Rar, import-export**, à Fribourg, commerce de vins, importation et exportation de fruits, etc. Entreprise individuelle. (FOSC du 19.08.2002, p. 5). La procédure de faillite étant clôturée par le Président du Tribunal de la Sarine le 17.07.2002, cette raison est radiée d'office, conformément aux dispositions de l'art. 66, al. 1, de l'ORC.

Journal no 2098 du 02.10.2002
(00676056 / CH-217.0.111.783-2)